

De: Christian Gazil <cgazil@hotmail.com>
Envoyé: 7 août 2026 11:26
À: Greffe
Objet: Commentaires sur le dossier R-4343-2026

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Avertissement: Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux. Attention aux hyperliens et aux pièces jointes. En cas de doute communiquez avec les Services informatiques.

Bonjour,

Selon ce qui est prévu au paragraphe [17] de la décision D2026-075 du 21 juillet 2026, j'aimerais faire les commentaires suivants sur ce dossier .

Je commencerai par mon contexte particulier, ensuite les points que je soulève et pour terminer mes conclusions.

1. Mon contexte

Ayant eu une famille nombreuse, j'habite une grande maison à 2 étages (56 pieds de façade x 36 à 56 pieds de profondeur) avec une piscine chauffée au gaz présentement. Cette maison respecte les normes novoclimat/R2000 avec une consommation électrique d'environ 43 000 kWh, donc dépassant le 35 000 kWh avancés par Hydro-Québec.

2. Points soulevés

La limite de 35 000 kWh avancées par Hydro-Québec est une moyenne de consommation indépendante des dimensions de la maison. Et c'est là le problème.

Le but des tarifs DG est d'inciter les gens à adopter des comportements menant à une baisse de consommation. Mais cette soi-disant surconsommation a 3 origines principales que le changement de tarif ne distingue pas et c'est là le problème.

1. Première source de surconsommation: l'isolation des maisons

Il est bien connu qu'une maison mal isolée consomme plus qu'une maison de même superficie mais bien isolée.

Pour un client avec une maison mal isolée, il peut agir sur l'isolation pour consommer moins. Dans mon cas, c'est déjà fait avec une maison Novoclimat/R2000, ce qui vient discriminer les clients entre ceux qui ont une maison bien isolée qui ne peuvent plus vraiment réduire leur consommation en jouant sur ce point et ceux ayant une maison mal isolée qui peuvent utiliser ce point pour réduire leur consommation.

B) Deuxième source de surconsommation: les thermostats programmables

Il est bien connu que la présence de thermostats programmables permet de réduire la facture d'électricité en mode chauffage et climatisation. Et encore une fois, on ne distingue pas les clients ayant déjà des thermostats programmés qui réduisent déjà leur consommation et ceux n'en ayant pas. Ceux n'en ayant pas peuvent réduire leur consommation en s'équipant de thermostats programmables, mais pour ceux qui en ont déjà et qui habitent dans une maison bien isolée, pour eux, la seule façon de réduire leur

consommation est de chauffer moins et climatiser moins (difficile avec les épisodes de chaleur intense à l'horizon).

C) Troisième source de surconsommation: les habitudes des clients

Effectivement le comportement des consommateurs soit ses habitudes de chauffage et/ou de climatisation, voir le chauffage de piscine s'ils en ont une peuvent influencer leur consommation. Et tout le monde peut aussi réduire sa consommation en jouant sur ses habitudes en diminuant la fréquence des lavages et les consignes de chauffage, climatisation. On a vu cela en Europe l'année dernière où l'explosion des prix de l'électricité et du gaz ont forcé bien des européens à faiblir revenue à réduire leur consommation drastiquement en chauffant leur maison à 16°C, voir plus bas. Si on maintient déjà les températures de chauffage et de climatisation à celles recommandées par Hydro-Québec, avec des thermostats programmables dans une maison bien isolée, mais qu'on dépasse le 35 000 kWh pour la simple et unique raison que notre maison est grande, la seule façon qu'il reste à ces propriétaires, c'est de tomber en bas des températures recommandées par Hydro-Québec de chauffage et de climatisation. C'est là que cela devient inadmissible et où les gens seront pénalisés pour la seule raison d'avoir une grande maison, bien souvent très bien isolée.

3) Mes conclusions

Je ne suis pas contre une refonte des tarifs mais elle doit se baser sur des données concrètes et non des moyennes de consommation. En l'absence de données concrètes disponibles sur l'isolation des maisons, la seule valeur concrète disponible au Québec et accessible relativement facilement (via les cadastres, comptes de taxes, ...) est la superficie des maisons/appartements. La refonte des tarifs devrait donc prendre en compte la superficie des maisons/appartements pour inciter les consommateurs qui dépassent la consommation moyenne des maisons de même surface à mieux s'isoler et/ou changer leur habitude de consommation.

En Europe et en France notamment, a été introduit les "diagnostics techniques" obligatoires pour toute vente de maison, qui classent les logements de la note A à la note G selon leur consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre. Fait fondamental, l'indice relatif à la consommation est en kWh/m²/an, donc est indépendant de la superficie de la maison. Ainsi une petite maison mal isolée aura un indice DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de F ou G (passoire thermique) alors qu'une grande maison bien isolée aura un indice de A (très économe) ou B. Mais cette grande maison bien isolée aura sûrement une consommation d'énergie bien supérieure à celle de la petite maison mal isolée, mais le DPE ne le prendra pas en compte en ramenant son indice par mètre carré de surface.

Avec un tel indice indépendant de la surface de la maison, il est facile de cibler les clients qui doivent réduire leur consommation, soit ceux qui ont une mauvaise côte E,F,G et pas les maisons/appartements petits ou grands ayant une très bonne côte A ou B. Le gouvernement français agit d'ailleurs en ce sens en ciblant les endroits où on doit agir soit les maisons/appartements qui sont des passoires thermiques (côte E, F, G). Et pour inciter les propriétaires de telles passoires thermiques à agir, le gouvernement empêchera de louer tous les maisons/appartements étant des passoires thermiques selon un calendrier établi pour inciter les propriétaires à bien isoler leur bien.

Ici, la proposition d'Hydro-Québec n'atteint pas sa cible basée sur le PGIRE, puisqu'elle ne vise qu'à surtaxer presque toutes les grandes maisons (qui peuvent être très bien isolées avec des thermostats programmables) et aussi les maisons plus petites qui seraient mal isolées et/ou sans thermostats programmables et/ou avec de mauvaises habitudes de consommation. Le but visé n'est donc pas atteint.

De plus, il y aura pour ces grandes maisons une solution facile pour diminuer leur consommation d'électricité et retomber en bas du 35 000 kWh, ce sera de convertir leur chauffage au gaz, je suis déjà connecté au gaz de ville, je pourrais donc le faire très facilement. Et je ne parle même pas d'avoir une auto électrique dont les recharges vont encore alourdir ma consommation électrique. D'ailleurs, dans le 35 000

kWh avancé par Hydro-Québec, combien de ces clients ont des autos électriques présentement, très peu. Avec l'augmentation progressive du parc d'autos électriques, le 35 000 kWh devrait donc être revu à la hausse. Il est donc clair que pour les propriétaires de grande maison qui dépasse de base le 35 000 kWh en raison de la superficie de leur maison, il n'y a plus aucune urgence à remplacer leur véhicule par un véhicule électrique pour ainsi augmenter encore leur consommation électrique et être encore plus surtaxé par Hydro-Québec car ils dépasseront encore plus le 35 000 kWh.

Le nouveau tarif DG qui est indépendant de la surface des maisons, mis à part de rapporter plus d'argent à Hydro-Québec pourra avoir l'effet inverse désiré par le PGIRE pour les propriétaires de grande maison, soit des conversions de système de chauffage de l'électricité vers le gaz, et le ralentissement du passage à l'auto électrique.

De plus, ces augmentations de tarif substantielles vont à l'encontre de la promesse du gouvernement de limiter les augmentations de la facture d'électricité à 3% ou l'inflation si elle est inférieure à 3%.

Merci. Je suis disponible si la commission a plus de questions.

Christian Gazil, Candiac
cgazil@hotmail.com